

Le sousigné, en l'apudic aut. si plus
En an et jours que dessus

Charobüttz *griff*



Le au dit Sept cents trente six le
le sixième jour du mois d'avid après
midij Dans Thiers. minobis siours
d'uat bonnet. Le conseil politique de
Com. sud. Lieu a l'ho' convoqué et
assemblé en la forme ordinaire et
acoutumée dans la maison civile du
Lieu du mandement St. Jacques
Desir. pierre pourrier, Etienne
Beue, et Jean Chambal, Consils
modernes sud. Lieu. Le conseil
tenu pardevant Le. m. Jacques
Thein. auquel conseil ont été
présents J. Pierre aint d'ave,
antoine Linier, andré Douguj
Joseph emerdij Etienne aignas
Jacques Chambal, mojeu charles
Esfranois forty Consils des politiques

DD

Libération de la Commune
de Thiers par le
Comité de Thiers par le
général

16. année 1792

politiques eud. eud. Auquel Conseil
a été proposé par Led. S. en son premier
Conseil. qui ce jourd'hui S. en son
Conseil. Sur Les dits huissiers après
midij. Il a tombé une grêle si
horrible et en si grande quantité dans
tout Le terroir eud. eud. quelle a
Navagé totalement toutes Les vignes
Seigles et blés qui Le croissent. on
trouve en outre Les dicitiers qui sont
en l'ave de même Les menus grains -
qui ce sont trouvez au même état
en d'ice que ce état qui a
mis La Comté en consternation et
ne sera pas possible d'y pourvoir
jusqu'en au paiement et tailles
Courantes. et moins Encore de
Arvergeois si Messieurs Les Comissaires
Nont quelque Charité d'y pourvoir
quelque soulagement cette misérable
Comté qui a perdu tout espoir après

après une recette qui prometoit beaucoup
Sur quoy a été en auinement délibéré
que La Comté députa Le S. François
plus haut eud. eud. pour ce transporter
Incessamment à la ville d'Amboise pour
aller représenter à Messieurs Les Comissaires
ou d'iceurs Le triste état déplorable de
cette Grêle et abondance de vin. cette
misérable Comté. et les supplices d'iceux
voulent pourvoir quelque soulagement
Le d'iceux Incessamment d'iceux
procéder à la visite et vérification d'iceux
comage. promettant Le relever et
garantir de fait et son mandati
En tout ce dessus a été Conclud
et délibéré et a été S. en son premier
Conseil interposé son décret et auctorité
Judiciaire et assigné avec Les Comissaires
et délibérans d'origine d'iceux Le
garant l'écrit avec les dits mot par
mot par mes griffes requies